

## 8.3. Royaume-Uni : un nouveau système obligatoire à l'importation

by Pierre Olivier ROUAUD

14 septembre 2022

*Toutes les opérations des importateurs britanniques doivent désormais être déclarées via le système en ligne dit CDS. Les exportateurs français doivent s'assurer que leurs partenaires commerciaux sont en règle.*

Au Royaume-Uni, les importateurs sont prévenus. Ils n'ont plus que jusqu'au 30 septembre prochain pour s'enregistrer sur le nouveau système douanier Customs Declaration Service (CDS). Faute de quoi, à partir du 1er octobre, ils ne pourront conduire des opérations de commerce à l'importation. Pour les exportateurs français, ou européens, vers le Royaume-Uni, il convient donc de vérifier d'urgence que leurs clients directs ou agents commerciaux britanniques sont bien intégrés au système, même pour des opérations ponctuelles ou de petits volumes. L'opération peut être, bien sûr, déléguée par les importateurs britanniques à un agent en douane.

Selon une information de la mi-août du service des douanes, HM Revenue and Customs (HMRC), près de 3 500 entreprises connues pour avoir réalisé des opérations de commerce international ne sont pas encore intégrées au CDS.

Ce système s'appliquera aussi obligatoirement aux opérations d'exportations à partir du Royaume-Uni avec un délai de grâce un peu plus long, fixé au 31 mars 2023. Issu de la transformation complète du système douanier britannique après le Brexit, le CDS mis en place depuis 2018 remplace les systèmes précédents en vigueur dit CHIEF (Customs Handling of Imports and Exports Freight) et NES (National Export System). Il est, bien sûr, entièrement en ligne : <https://www.gov.uk/guidance/get-access-to-the-customs-declaration-service>

Les opérateurs doivent vérifier que leur système informatique est compatible avec le CDS. Par ailleurs, les formalités de type sanitaires ou phytosanitaires sont gérées par un système différent, lui aussi réformé dit IPAFFS (Import of products, animals, food and feed system) Ces refontes visent, selon le gouvernement britannique, à doter le royaume du système douanier « le plus efficient au monde d'ici à 2025 ».

A noter qu'il ne s'agit pas d'un simple changement de dénomination. Les informations demandées pour les opérations de commerce sont plus complètes. Les « Boxes » du système CHIEF, au nombre maximum de 68, sont remplacées par des « Data Elements » dans le CDS qui peuvent aller jusqu'à 76 champs de données pour les importations et 65 à l'exportation. Les déclarations doivent être faites avant l'embarquement des marchandises (bateau, train, avion) pour le Royaume-Uni. Une fois la déclaration faite, et les restrictions éventuelles levées, le système calcule le montant des droits de douane et taxes diverses dont l'importateur doit s'acquitter pour dédouanement. La possession d'un compte douanier (Duty deferment account) lié au CDS permet le regroupement mensuel des paiements.

Comme précédemment, le système requiert de créer un compte auprès de services de l'Etat (Government Gateway account), de posséder un numéro d'opérateur économique EORI (Economic Operator Registration and Identification number) et un numéro fiscal unique UTR (Unique Taxpayer Reference). L'intégration complète dans le système peut prendre plusieurs semaines, a alerté le HMRC.

Classe Export – La Lettre Internationale  
Lettre n° 638 – 15 septembre 2022